

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 296-CX-1289

concernant l'engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion tenue le lundi 19 mars 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

**ATTENDU** la vacance d'un poste de préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste;

**ATTENDU** les candidatures reçues;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Catherine Piché;

**ATTENDU** le rapport du concours;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maitre, appuyée par madame Marlène Thonnard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Catherine Piché à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants, et ce, à compter du 20 mars 2007;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'engagement de madame Catherine Piché.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 296-CX-1290**

concernant l'augmentation des loyers des Résidences Taché et le maintien des prix actuels pour les Maisons de ville

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-seizième réunion tenue le lundi 19 mars 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

**ATTENDU** l'article 5.3.1 du Règlement de régie interne qui délègue au Comité exécutif les décisions de gestion courante;

**ATTENDU** l'augmentation des coûts énergétiques et d'entretien;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'augmentation des loyers des résidences étudiantes pour l'année 2007-2008, conformément au règlement sur les critères de fixation de loyer de la Régie du logement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice